

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **Du 16 juin 2016**

PRESENTS : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, LAVAL Laurence, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, CHEYROU Cédric, RICHER Catherine, DUPPERRET Jean-Luc, BOSREDON Fabienne, PESTOURIE Guy, BRU Benoit

ABSENTS : ROSSET Cécile, CROUZEL Valérie

SECRETAIRE DE SEANCE : M Benoit BRU

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2016 est approuvé à l'unanimité.

• **Transfert de compétences « documents d'urbanisme »**

La Communauté de Communes du Pays de Fénelon dispose de la compétence « documents d'urbanisme » qui recouvre l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) mais également les dossiers en cours de chaque commune.

Le Conseil Municipal approuve les modalités de gestion des documents d'urbanisme en cours au moment du transfert de compétence actée par l'intercommunalité. La maîtrise d'ouvrage des procédures sera reprise par la Communauté de Communes qui financera 50 % des dépenses engagées par les communes.

Le pilotage opérationnel continuera d'être assuré par les municipalités concernées.

• **PLU / Informations**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion du 9 juin 2016 qui avait pour objet de présenter le projet aux services de l'Etat. Le zonage modifié pour se conformer aux directives de ces services n'appelle pas d'observation particulière. Seuls des compléments d'information sont à apporter avant l'arrêt définitif du projet qui sera acté par la Communauté de Communes Pays de Fénelon. Il est à noter que celle-ci devra délibérer au préalable sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) déjà validé par la Commune en 2013. Le calendrier d'une enquête publique avant fin 2016 est maintenu.

• **Virements de crédits**

Sont votés les virements suivants :

Désignation des articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 / dépenses imprévues	- 599.47 €	
66111 / intérêts réglés à l'échéance		+ 599.47 €

Désignation des articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
020 dépenses imprévues	- 1 050.00 €	
2156 / Matériel spécifique d'exploitation		+ 1 050.00 €

• Eclairage des hameaux

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée une requête formulée pour l'installation de l'éclairage public aux Marthres. Cette demande soulève la question de la mise en place de l'éclairage dans les hameaux alors que le contexte est plutôt favorable à la réalisation d'économies d'énergie qu'au développement de points lumineux nouveaux.

L'assemblée décide néanmoins de se renseigner sur les luminaires à énergie solaire. Leur mise en place pourrait être envisagée dans certains hameaux si une solution satisfaisante sur le plan technique et financier est trouvée.

• Redevance d'occupation du domaine public

Monsieur le Maire fait part de demandes de mise en place de terrasses de café sur les places de la commune. Il indique que ces installations correspondent à des occupations du domaine public qui sont règlementées. Temporaires et révocables, elles doivent être autorisées par arrêté du Maire et doivent donner lieu à une redevance dont le montant est fixé par le Conseil Municipal. Le Maire propose un tarif qui pourrait être au maximum de 1 € / m² et par an. Il est décidé de reporter la délibération de vote d'un tarif le temps d'informer les commerçants concernés de l'instauration de la redevance.

• Schéma départemental intercommunal

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la mise en œuvre de ce schéma validé par le Préfet. Avis défavorable est donné à la dissolution du SIVU Equipements Sportifs et à la reprise du stade du Mascolet par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon. Les communes de Salignac-Eyvignes et de Saint Crépin et Carluet souhaitent conserver la propriété et la gestion des installations qu'elles ont financées. Ceci d'autant plus qu'elles n'ont aucun caractère d'intérêt communautaire et la Communauté de Communes n'envisage pas de les intégrer.

Avis favorable est donné à la dissolution du Syndicat d'Irrigation de la Région des Coteaux de Salignac et à sa transformation en ASA.

Avis favorable est donné à la fusion des SIAEP de Hautefort-Sainte-Orse, du SIAEP de la Région de Condat, du SIAEP du Causse de Terrasson et du SMPEP de Terrasson.

• Tirage au sort des jurés d'assises

L'assemblée procède au tirage de 12 personnes afin de constituer la liste départementale 2017 des jurés d'assises.

Communes concernées : Calviac-en-Périgord, Carlux, Cazoulès, Orliaguet, Peyrillac-et-Millac, Prats-de-Carlux, Saint-Julien-de-Lampon, Sainte-Mondane, Salignac-Eyvignes, Simeyrols, Saint-Crépin-et-Carluet, Veyrignac.

- **Création / suppression de poste**

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent de la collectivité, le Conseil Municipal crée un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 34 h 15 par semaine à compter du 1^{er} juillet 2016 et supprime l'ancien poste d'adjoint technique 1^{ère} classe.

Le nouveau tableau des effectifs de la collectivité est approuvé.

- **Question diverses**

- Planning permanences marché : le planning de présence des élus aux dégustades est établi pour l'été.
- Maison des Croisiers : Monsieur le Maire a dû prendre un arrêté de péril face à l'aggravation de l'état de la toiture. Un périmètre de sécurité a été délimité dans l'attente de la réalisation de travaux de sécurisation ou de restauration.